

LA MAIRIE DE JONQUIERES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JONQUIERES SEANCE DU 18 Avril 2017

18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

- Date de convocation : 13/04/2017
- Date d'affichage : 13/04/2017

- Nombre de Membres :

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit avril, à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance extraordinaire, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient Présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire

Chantal VANDENHOLE, Adjointe.

Françoise CARLUY-MIOT, Sylvie FABIEN, Thierry MECIAR, Sophie REGNAULT, Conseillers Municipaux.

Etaient absent(es) excusé(es) : Alain DENNEL qui a donné pouvoir à Jean-Claude CHIREUX
Bernard DUFOSSE qui a donné pouvoir à Françoise MIOT-CARLUY
Ludivine SEBASTIEN qui a donné pouvoir à Chantal VANDENHOLE
Yannick DANICOURT qui a donné pouvoir à Sophie REGNAULT
Marielle QUIDEÇON qui a donné pouvoir à Sylvie FABIEN

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Chantal VANDENHOLE

OUVERTURE DE SEANCE :

Madame Françoise MIOT-CARLUY, Conseillère Municipale, demande que le point à l'ordre du jour soit voté à bulletin secret. Monsieur le Maire pose la question aux 6 membres du Conseil présents, 4 d'entre eux étant contre le vote à bulletin secret, Monsieur le Maire signifie à l'assemblée que le vote se fera à scrutin public.

Monsieur le Maire rappelle un petit historique de la situation :

- 08/03/2017 : réunion de travail avec Monsieur Bernard DUFOSSE, Adjoint délégué aux Finances, pour présentation du Compte Administratif 2016 et prévision du Budget Primitif 2017.
- 22/03/2017 : réunion avec l'ensemble du Conseil Municipal pour expliquer le Compte Administratif 2016 et exposer le Budget Primitif 2017. Aucun problème particulier n'a été soulevé.
- 05/04/2017 : Conseil Municipal lors duquel tous les points ont été votés : l'affectation du résultat, les 3 taxes, les subventions, sauf le Budget Primitif 2017, parfaitement équilibré.
- 12/04/2017 : Conseil Municipal convoqué pour le vote du Budget Primitif 2017 faute de quorum, un prochain Conseil Municipal est convoqué pour le 18/04/2017 à 10 heures .

Les dotations de l'Etat ont été mises en ligne début avril. Par avis de la Préfecture reçu le 13/04/2017, un délai supplémentaire est accordé pour le vote du Budget Primitif 2017 jusqu'au 22/04/2017.

- 18/04/2017 : Réunion du Conseil Municipal pour le vote du Budget Primitif 2017, tenant compte de la baisse de la dotation forfaitaire (16 000 € au lieu des 26 000 € prévus) et d'un devis moins élevé en Investissements (21 000 € au lieu de 25 000 €). En ajustant les dépenses imprévues section Fonctionnement et section Investissement, le budget proposé au vote ce jour reste parfaitement équilibré.

Monsieur le Maire explique que lors d'un vote à scrutin public, comme demandé pour ce point, chaque membre du Conseil Municipal donne son vote et le motive.

Les votes seront enregistrés nominativement et notés dans le procès-verbal.

DELIBERATION N°18/2017 - BUDGET PRIMITIF 2017

Après présentation du Budget Primitif 2017,
Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis de la réunion des Finances du 22/03/2017,

Vu que le vote doit être réalisé à scrutin public, chaque membre du Conseil Municipal est amené à se prononcer sur son adoption,

Monsieur le Maire vote **pour**, argumentant que le Budget Primitif 2017 est en parfait équilibre, que la Commune respecte son engagement de ne pas augmenter les impôts, que les investissements seront répartis entre autres entre les travaux des rues des Ecoliers, du Mont Clergé, la réfection des rues du Clos Lamarre, du Jeu d'Arc, du Mont d'Huart, de la Tombissoire et de la ruelle des Joncs.

Utilisant le pouvoir remis par Monsieur Alain DENNEL, Monsieur Jean-Claude CHIREUX, Maire vote **pour**.

Monsieur Thierry MECIAR vote **pour**, expliquant que le BP 2017 est parfaitement équilibré.

Madame Françoise MIOT-CARLUY vote **contre**, expliquant que c'est la seule façon de faire opposition à certaines décisions prises par Monsieur le Maire.

Utilisant le pouvoir remis par Monsieur Bernard DUFOSSE, Madame Françoise MIOT-CARLUY vote **contre**.

Madame Sylvie FABIEN vote **pour**, étant en accord avec le Budget Primitif 2017. Elle précise qu'il est regrettable d'utiliser un prétexte personnel pour s'opposer au budget et bloquer ainsi le fonctionnement de la Commune.

Utilisant le pouvoir remis par Madame Marielle QUIDEÇON, Madame Sylvie FABIEN vote **pour**.

Madame Sophie REGNAULT vote **contre**, motivant sa décision en expliquant qu'elle s'oppose ainsi au plein pouvoir de Monsieur le Maire.

Utilisant le pouvoir remis par Monsieur Yannick DANICOURT, Madame Sophie REGNAULT vote **contre**.

Utilisant le pouvoir remis par Madame Ludivine SEBASTIEN, Madame Chantal VANDENHOLE vote **contre**.

Madame Chantal VANDENHOLE vote **pour**, le Budget Primitif 2017 étant parfaitement équilibré, l'affaire (qui est d'ailleurs terminée) est un mauvais prétexte pour bloquer le BP et par conséquent les affaires courantes de la commune.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, par **6 voix pour** et **5 voix contre**, d'**adopter** le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- *Section de Fonctionnement*..... 697 921,40€
- *Section d'Investissement*.....854 002,73€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATION

18/2017 - DELIBERATION N°18/2017 - BUDGET PRIMITIF 2017

Le Maire,

Jean-Claude CHIREUX